

Département de la MANCHE



☎ : 02 33 56 62 54

@ : mairie.quibou@wanadoo.fr

Site internet : www.quibou.fr

Compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2024

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Membres absents : 5

Séance du 26 juin 2024

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à vingt heures le conseil municipal, légalement convoqué mention faite de l'ordre du jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roland COURTEILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roland COURTEILLE, Roland BOULANGER, Céline BANCAUD, Béatrice LEHODEY, Françoise LE CORRE, Estelle GLOAGUEN, Julien MOTTIN, Stéphane GERMAIN, Annie LEPRINCE, Evelyne SURVILLE.

Absents excusés : Christophe CLERGÉ avec pouvoir à Roland COURTEILLE, Julien COCHET.

Absents : Dominique FAION, Emmanuel POUILLAIN et Corinne FERGANT.

Monsieur Roland Boulanger est désigné conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoires pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Date de la convocation et de son affichage : 18 juin 2024.

1 - Panneaux photovoltaïques.

Le retour de l'étude réalisée par la société Enercoop est fait par monsieur Manuel Soret qui intervient en visio conférence.

Il est rappelé que le projet est de mettre en place deux sites de production photovoltaïque, l'un réalisé par Antoine Desvages et le second sur les bâtiments communaux que sont l'école, la mairie et l'église. Le potentiel de production calculé est de 137,59 MWH pour l'installation de monsieur Desvages et de 123,92 MWH pour la commune.

Deux scénarios sont présentés, l'un avec un taux d'autoconsommation de 80 % et l'autre de 100 %. Le scénario à 100 % est privilégié, il assure mieux la mobilisation des aides du conseil régional. Une demande d'aide va être faite également dans le cadre du nouveau programme leader, des contacts ont été pris à ce sujet.

Enercoop recommande également de trouver des consommateurs locaux importants, voir un très gros consommateur local, qui pourraient être intéressés par le projet. En effet, la production a lieu essentiellement pendant la journée, à des heures où les particuliers sont moins présents. Leur ajout peut se faire sans problème, du moment qu'ils trouvent un intérêt à l'opération, car le modèle économique ne reposera pas sur leur consommation mais sur celle des entreprises.

L'étude présentée par Enercoop est validée par le conseil municipal, qui autorise le maire à continuer le travail pour réaliser ce projet.

Après l'analyse de l'étude, le conseil municipal examine les statuts de la Personne Morale Organisatrice. Il s'agit d'une association qui aura pour nom, après discussion, « QUIBOUWATT ». Ces statuts sont adoptés par le conseil municipal, qui autorise l'adhésion de la commune à l'association et qui valide la prise de présidence de cette structure par le maire de Quibou.

2 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Suite au courrier d'avis envoyé par la commune à Saint Lô Agglo après proposition de plan pour notre commune, le conseil municipal a validé l'envoi de remarques et si besoin l'intervention d'un avocat pour défendre les intérêts de Quibou.

Monsieur le maire reprend les différents points d'achoppement :

- L'agglo refuse l'extension de l'urbanisation du bourg de Quibou vers le cimetière.
- L'agglo refuse l'extension de la zone de la Chesnée sur Quibou.
- L'agglo refuse la demande de constructions supplémentaires en compensation des maisons détruites par le projet ST-Lô/Coutances, les acquisitions sont toujours en cours.
- La demande sur les changements de destination est acceptée en principe.
- L'agglo valide le changement de zonage du lotissement « le Verger », mais n'accepte pas que ce changement de zonage permette de nouvelles zones constructibles en direction du cimetière, comme évoqué plus haut.
- Les parcelles B 150 et B 749 seront considérées comme des dents creuses et pourront devenir constructibles sous réserve d'un plan d'ensemble.

Malgré quelques évolutions favorables le conseil estime que le compte n'y est toujours pas et autorise M le maire à poursuivre le travail engagé avec l'avocat en vue de la contestation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

3 - Convention avec Saint Lô Agglo pour les dossiers d'urbanisme.

La commune de Quibou a confié l'instruction d'une partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à Saint-Lô agglo (service niveau 1). Monsieur le maire propose un avenant pour modifier le niveau de service en passant au niveau 2 pour une période temporaire de trois mois. Cette demande est justifiée par la prise de fonction de Véronique Deslandes, et du temps nécessaire à la prise en main des dossiers.

Le conseil municipal valide cette demande et autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante.

4 - Questions diverses.

A - 80^{ème} anniversaire du débarquement :

Madame Gloagen présente le programme des manifestations prévues à cette occasion. Une exposition photo est réalisée autour de l'église, une conférence sur la bataille des haies aura lieu le 24 juillet et une cérémonie se déroulera le 27 juillet, jour anniversaire de la libération de Quibou avec participation des enfants au monument aux morts et la lecture de témoignages à la salle communale par monsieur Gaël Piton et madame Evelyne Surville.

B - Chantier de l'école, la cantine et la mairie :

Le planning a été modifié à cause de retards. Cela a entraîné des nuisances sonores, du fait de la présence de nombreuses entreprises sur le chantier. L'équipe pédagogique a proposé pour les deux semaines restantes avant les congés scolaires d'été de déménager les classes sur le site de Dangy. Cette proposition a été acceptée par les communes. Le chantier a donc pu se poursuivre avec plus de rapidité. Les délais devraient être tenus pour la rentrée de septembre.

C - Lotissement Le Verger :

Le conseil municipal statue sur le nom de la rue à l'intérieur du lotissement, il est proposé de l'appeler la rue du Verger. Concernant la numérotation des habitations, pour plus de simplicité, il est convenu de reprendre les numéros de lots allant de un à neuf pour la première tranche. Le conseil municipal adopte ces propositions. Un point sur la commercialisation est fait, une parcelle est vendue et construite et trois autres ont fait ou feront l'objet d'une promesse de vente.

D - Salle communale :

Madame Bancaud fait un point sur les réservations de la salle. Il est pointé quelques dysfonctionnements sur les retours d'état des lieux. Une fiche pratique va être rédigée. Pour les poubelles, il sera également indiqué la marche à suivre. Le non-respect de ces clauses amènera des retenues sur la caution.

E - Fin de contrat de monsieur Dupont et convention avec le centre de gestion :

Suite aux différents manquements constatés dans l'exercice de ses fonctions, un courrier a été envoyé à monsieur Dupont pour lui indiquer les problèmes rencontrés. Dans ce courrier, il a également été informé que la commune n'a pas l'intention de renouveler son contrat qui arrive à son terme fin janvier. Un entretien lui a été proposé début septembre pour faire le point de la situation et lui signifier sa fin de contrat. Le conseil municipal approuve ces décisions.

Pour permettre un bon fonctionnement des dossiers communaux, il a été fait appel à du personnel temporaire qui a assuré le travail administratif. Une convention avec le centre de gestion est donc nécessaire pour financer la rémunération de ces personnes. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche propose une mission de tutorat de secrétaires de mairie en prise de poste en vertu de l'article L452-44 du code général des de la Fonction Publique précisant que « les centres de gestion peuvent à la demande des collectivités et établissements publics, mettre des agents à disposition ». Conformément à la délibération n° 2023-47 du 26/09/2023, cette mission de tutorat fait l'objet d'une convention et fait référence à des tarifs fixés annuellement par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de faire appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial de la Manche pour l'utilisation de la mission de tutorat des secrétaires de mairie de la Manche.
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles et de régler cette prestation de service au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche.

F - Arrêt du réseau cuivre :

Le déploiement du réseau de fibre optique est maintenant pratiquement terminé dans notre commune. Des travaux ont encore lieu au nord du territoire. Quelques foyers ne sont pas encore desservis, du fait des difficultés techniques à réaliser leur raccordement au réseau. Orange a adressé un courrier à la commune pour nous informer de la fermeture prochaine du réseau cuivre sur tout le territoire national à échéance 2030.

La fermeture du réseau cuivre se réalise par lots, Quibou a été présélectionnée pour être intégrée au lot n°4, dont les travaux seraient terminés en janvier 2028. A cette date, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

Le conseil municipal prend connaissance de cette évolution et accepte le principe de l'intégration de la commune au lot numéro 4.

G - Caution Deschamps - Duhé :

La direction générale des finances publiques nous a indiqué que depuis le 10 septembre 2008 figure au compte 165 une caution de 1396,83 € au nom de Deschamps - Duhé. Celle-ci n'a pas été restituée aux locataires lors de leur départ. Afin de régulariser cette situation, il convient de délibérer afin de conserver cette caution ou de la reverser aux locataires. Le conseil municipal décide de conserver cette caution, en effet les locataires en question sont partis en laissant une dette importante que la commune a dû prendre en compte budgétairement. Les 1396,83 resteront donc sur le budget communal.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 22h20.